



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

17^e SÉANCE TENUE LE 7 MARS 2005

DATE : Le 7 mars 2005

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES :

Membres :

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (n^o 15)
M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n^o 8)
M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (n^o 3)
M. Paul-Émile Gauthier, citoyen
M. Philippe Thompson, citoyen

Secrétaire :

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personne-ressource :

M. Éric Boutet, chef de division planification, réglementation et transport
M. Louis Chabot, coordonnateur / aménagement

Autre :

M. Jean-Jacques Simard, MAPAQ

ABSENCE :

M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 42.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ci-dessous est accepté en ajoutant deux articles à l'article varia.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE

4. Signature du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004
6. Date de la prochaine assemblée
7. Les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole
8. Varia :
 - a) Engagement d'un agronome par la Ville de Gatineau
 - b) Dépôt du rapport final de la politique de mise en valeur du territoire agroforestier
9. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004

Le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2004

Aucun commentaire n'est formulé.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 4 avril 2005.

7. Les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole

M. Jean-Jacques Simard, agronome au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) trace l'historique et l'encadrement législatif et juridique de la mise en place des paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole en insistant particulièrement sur :

- L'objet de l'encadrement législatif et juridique;
- La perte du droit de cultiver à proximité des habitations (distances séparatrices);
- Les principales définitions (maison d'habitation, immeuble protégé, unité d'élevage, etc.);
- L'utilisation des paramètres pour déterminer les distances séparatrices relatives aux installations d'élevage;
- La méthode utilisée pour calculer le nombre d'unités animales;
- Le tableau des distances de base;
- Le coefficient d'odeur par groupe ou catégorie d'animaux;
- Les types de fumier et de projet;
- Les facteurs d'atténuation et d'usage;
- Les normes de localisation pour une installation d'élevage exposée aux vents dominants d'été;
- Un exemple de calcul de distance séparatrice.

Au cours de l'exposé de M. Simard plusieurs questions, réponses, commentaires, suggestions, informations et autres précisions sont formulés,

notamment :

- La Ville de Gatineau peut ajouter à la liste des immeubles protégés d'autres usages, comme par exemple les établissements commerciaux;
- La définition d'une MRC « ressource »;
- La Ville de Gatineau en adoptant un règlement de contrôle intérimaire (RCI) est automatiquement assujéti à la loi régissant les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole;
- Le ministère de l'environnement a un rôle important à jouer au niveau des odeurs;
- La Ville de Gatineau a le pouvoir de réglementer et même de contingenter les productions agricoles;
- Les « petits » producteurs agricoles ont intérêt à diversifier leur production (2 ou 3 produits par exemples);

M. Simard offre à la Ville de Gatineau, entre autres, les services spécialisés d'agronomie du Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du support professionnel pour aider les inspecteurs à calculer les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs en zone agricole.

M. Simard explique que la Ville de Gatineau peut interdire l'épandage du lisier, sur son territoire, pendant seize jours maximums par année. Un règlement annuel doit être adopté à cet effet. Enfin, M. Simard souligne que la Ville de Gatineau aurait intérêt à s'occuper de la gestion des cours d'eau au niveau de l'inspection, de l'identification des travaux à exécuter et de la détermination de la répartition des coûts.

On discute ensuite des besoins exprimés par les jeunes producteurs et entrepreneurs et de la capacité de la Ville de Gatineau, de la Corporation de développement économique, du Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation et des autres intervenants à répondre adéquatement à ces besoins.

8. Varia :

a) Engagement d'un agronome par la Ville de Gatineau

On rappelle que la Ville de Gatineau a prévu l'engagement d'un coordonnateur au développement agricole (agronome) dont les fonctions seront principalement de mettre en œuvre la politique de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau.

On explique qu'une trentaine de candidats et candidates ont répondu à l'appel public de candidatures pour ce poste et que quatre personnes ont été reçues en entrevue. On souligne que la personne répondant à toutes les attentes de la Ville s'est désistée et que les trois autres ne satisfaisaient pas entièrement aux exigences de base du poste.

Enfin, on mentionne qu'un nouvel appel public de candidatures sera nécessaire et que le profil recherché sera élargi.

En outre, on indique que l'ensemble des intervenants travaillent présentement en concertation et sont en mesure de collaborer en vue de mettre en œuvre la politique de mise en valeur du territoire agricole de la Ville de Gatineau. À cet effet, en ce qui a trait à l'expertise agricole, M. Simard souligne qu'il est important de miser sur les compétences des organismes déjà en place, comme le MAPAQ.

b) Dépôt du rapport final de la politique de mise en valeur du territoire agroforestier

Le président dépose, pour information, copie du rapport final de la Politique de mise en valeur du territoire agroforestier présenté en janvier 2005 à la Corporation de développement économique par Daniel Arbour & Associés avec la collaboration de Denis Y. Charlebois, Agronome et administrateur agréé et le Centre de recherche en développement territorial (CDDT) de l'Université du Québec en Outaouais.

9. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 30.